

16 & 17 JUIN 2026

Les catégories de candidats pouvant prétendre à être éligible au sein des collèges du Conseil d'administration sont disposées au sein des articles D.719-4 et D.719-5 du Code de l'éducation.

COLLÈGE A

COLLÈGE B

COLLÈGE BIATSS

IDENTITÉ DU CANDIDAT INSCRIT SUR LA LISTE :

Je soussigné.e

NOM D'USAGE NOM PATRONYMIQUE

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL TÉLÉPHONE

COMPOSANTE - SERVICE

NUMÉRO DE MATRICULE

(Numéro figurant sur votre carte professionnelle lorsque vous en possédez une)

DÉCLARE FAIRE ACTE DE CANDIDATURE POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

Nom de la liste :

Fait à Le

SIGNATURE DU CANDIDAT

FORMULAIRE À JOINDRE ACCOMPAGNÉ DU FORMULAIRE DE LISTE DE CANDIDATURES ET DE LA COPIE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE OU, À DÉFAUT, D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ POUR CHAQUE CANDIDAT

AU PLUS TARD LE MARDI 2 JUIN 2026 À 16 HEURES 00

**À LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GÉNÉRALES (DAJG)
BÂTIMENT i - BUREAU i3-323
61 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
94010 CRÉTEIL CEDEX**

elections@u-pec.fr